



Question n° 63 de FOURNY Dimitri

à DAERDEN Michel -- Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine

N° : 63 (2006-2007) 63

Réception : 31 janvier 2007

Echéance : 21 février 2007

Matière : Travaux publics - Routes - Autoroutes -

Objet : Insuffisance d'aires de repos le long des autoroutes.

Question écrite

Le réseau autoroutier belge est presque incontournable de par la position stratégique de la Wallonie. De nombreux transporteurs traversent ainsi quotidiennement notre Région. Il me revient que ces transporteurs, pour des raisons de sécurité et de confort, aiment à faire leur halte de nuit en Région wallonne. Malgré les espaces qui sont disponibles le long de nos autoroutes, le nombre de transporteurs est bien supérieur au nombre d'emplacement qu'ils peuvent occuper. Aires de repos trop exiguës et/ou trop peu nombreuses ?

Faut-il rappeler que ces aires de repos ne sont pas exclusivement réservées aux transporteurs et pourtant il est difficile pour un automobiliste de s'aventurer sur une aire de repos « encombrée » de camions, tous plus encombrants les uns que les autres ?

Cette situation vous a-t-elle déjà été rapportée à Monsieur le Ministre ? Quelle est son avis sur cette question précise ? Quelles sont ses propositions ?

Réponse

Je remercie l'honorable Membre pour sa question.

Je tiens à rappeler que notre réseau autoroutier comporte 869 kilomètres d'autoroutes. Le long de ce réseau autoroutier, nous ne comptons pas moins de 58 aires autoroutières ! Ceci donne une moyenne de 15 kilomètres entre chacune de ces aires.

Les services disponibles sur ces aires se répartissent comme suit :

- neuf aires délivrent du carburant, disposent d'un restaurant et d'espaces de rencontre pour réunions ;
- dix aires délivrent du carburant et disposent d'un restaurant ;
- neuf aires sont équipées d'un point restauration ;
- vingt-cinq aires sont aménagées avec des bancs et poubelles, sans service particulier
- cinq aires frontalières.

L'honorable Membre soulève la question de l'encombrement des ces parkings par de nombreux camions.

Il est vrai que, compte tenu de l'augmentation continue du trafic poids lourd national et international, certains parkings sont saturés dans certaines tranches horaires. Je ne pense pas qu'il faille augmenter le nombre de parkings, la densité existante est déjà relativement forte.

Je plaide plutôt pour une augmentation de l'offre spécifique de places à destination des véhicules lourds sur les aires existantes.

Ainsi, dans le cadre des chantiers de réhabilitation des autoroutes ardennaises, la capacité du parking de Nantimont (E411) a été augmentée de trente places supplémentaires dédiées spécifiquement aux véhicules lourds.

Cette action est également importante dans le cadre des difficultés rencontrées le dimanche soir à la frontière luxembourgeoise.

Je signale en outre qu'une expérience pilote va voir le jour sur l'aire de Wanlin où nous envisageons, dans le cadre d'un partenariat avec la SOFICO et le Ministère de l'Intérieur, l'aménagement d'une zone de parking payante sécurisée à destination des véhicules lourds. Ce seraient ainsi cinquante places supplémentaires qui seraient créées dans chaque sens de circulation. L'étude est en cours. Des expropriations devront être menées pour étendre l'enceinte de l'aire autoroutière. L'adjudication des travaux pourrait encore avoir lieu en 2007 et les travaux en 2008.